

**Communauté Urbaine Marseille Provence  
Métropole  
Monsieur Joël Raffin  
Directeur Général des services**

V/Réf.

N/Réf. 201109 EVE CUM 053

Envoyée par Bordereau EVE 00177 MER

P.J. : Dossier Avenant 1c pour la mise en conformité  
avec l'arrêté de compostage du 22 avril 2008, version  
« basique » (non évolutive)

**Les Docks – Atrium 10.7**

**BP 48014**

**13567 Marseille Cedex 02**

Fos-sur-Mer, le 20 novembre 2009

**Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Avenant 1c pour la mise en conformité avec l'arrêté compostage du 22 avril 2008, version «basique » (non évolutive)**

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre des groupes de travail qui ont été installés entre nos équipes et vos services, nous avons le plaisir de vous soumettre ce jour notre projet d'avenant 1c à la Convention de Délégation de Service Public pour la mise en conformité avec l'arrêté de compostage du 22 avril 2008, version «basique» (non évolutive).

Cette version comprend :

- Intégration architecturale et paysagère,
- Mémoire justificative de la filière proposée,
- Plans prévisionnels de renouvellement des ouvrages et des équipements,

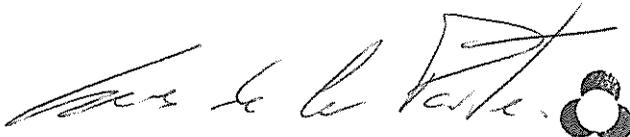
**EveRé SAS**

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer  
Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



- Les Annexes financières et,
- Le cahier des garanties souscrites.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Luis de la Parte

**Directeur Général**

